

Obtention de votre diplôme







Les diplômes 2018-2019 de licence générale, licence professionnelle* et master sont à présent disponibles à l'université de Nîmes

* sauf : licence professionnelle métiers de l'optique sur sites déconcentrés et résultats tardifs en Masters et licences professionnelles sur prolongation du stage.. Vous serez informés ultérieurement.


COMMENT RETIRER VOTRE DIPLÔME :

Vous pouvez retirer votre diplôme :

- * soit à l'accueil du service de la Scolarité du site Vauban sur rendez vous en au 04.66.36.45.61 au par  mail (merci d'indiquer plusieurs créneaux de disponibilités) et présentation d'un formulaire complété :  [demande de délivrance de diplôme](#) accompagné des pièces demandées et de l'original de l'attestation de réussite (si vous l'avez retirée). Le diplôme peut être remis par  [procuration](#) à une tierce personne qui devra fournir une photocopie de la carte d'identité de l'étudiant.
- * soit par envoi postal veuillez nous envoyer le formulaire :  [demande de délivrance diplôme](#) accompagné des pièces demandées.

N.B : Si vous résidez à l'étranger votre diplôme vous sera envoyé par la valise diplomatique.

COMMENT DEMANDER UN DUPLICATA DE VOTRE DIPLÔME

En cas de destruction, vol ou perte d'un diplôme obtenu à compter de 2003/2004 et sous réserve de la présentation d'un justificatif officiel (déclaration du sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l'honneur...), l'Université peut vous fournir un  [duplicata](#).